

Tournoi de robot

Formule 1

Règlement 2008

Révision : 21 oct 2007

4 et 5 avril 2008

**Université Montpellier II,
Montpellier**

Ce tournoi est ouvert à toute personne, clubs ou écoles qui nous feront parvenir une fiche d'inscription avant le **31 janvier 2008** à l'adresse suivante (ou par Internet) :

Frédéric Giamarchi
Tournoi Robot mini Sumo
IUT de Nîmes
8, rue Jules Raimu
30907 Nîmes Cedex 2

tél. : 04 66 62 85 22

e-mail : giamarchi@iut-nimes.fr
site web : www.geii.iut-nimes.fr/fg

Ce document décrit les caractéristiques et règles du tournoi de robots Formule 1 qui se déroulera le 4 et 5 avril 2008 à Montpellier.

La fiche d'inscription est disponible sur le site du tournoi.

Ce tournoi se déroule en même temps que d'autres compétitions de robotique. Il s'agit de la 4^{ème} édition organisée par le département GEII de l'IUT de Nîmes dans sa région. Après les deux premières éditions qui ont eu lieu à Nîmes, c'est maintenant l'université de Montpellier II qui nous reçoit dans le cadre de ses Journées Portes Ouvertes.

Le tournoi est ouvert à toute personne, club ou écoles qui nous feront parvenir une fiche d'inscription. Les inscriptions seront prises en compte dans la limite des places disponibles.

L'inscription au tournoi est toujours gratuite, grâce aux divers sponsors qui nous soutiennent.

Nos sponsors :

Pob Technology :



Easy Robotics :



Europe 2 :



La région Languedoc Roussillon :



Ce document concerne les détails des compétitions de robots Formule 1. Les règles suivies correspondent à celle du concours de robots rapides des épreuves d'Hispabot en Espagne, avec quelques modifications. Seuls les robots autonomes sont acceptés.

Chapitre 1 *Généralités*

Article 1 : définition

Le concours de robot Formule 1 consiste en une course de vitesse entre deux robots autonomes sur une piste fermée.

Les règles suivantes définissent les caractéristiques des tracés et des robots.

Chapitre 2 *Caractéristiques de la piste*

Article 2 : définition de la piste

La piste aura la forme d'un 8 avec un pont central.

La piste est formée par une seule voie de 20cm (+/- 5cm) de largeur délimitée par deux lignes noires, de 19 mm de largeur chacune, sur une surface claire. Le rayon de courbure de la piste sera toujours supérieur à 40m (+/- 5cm). Les limites de la piste seront définies par deux lignes rouges, placées à 20cm (+/- 5cm) des lignes noires, voir figure suivante.

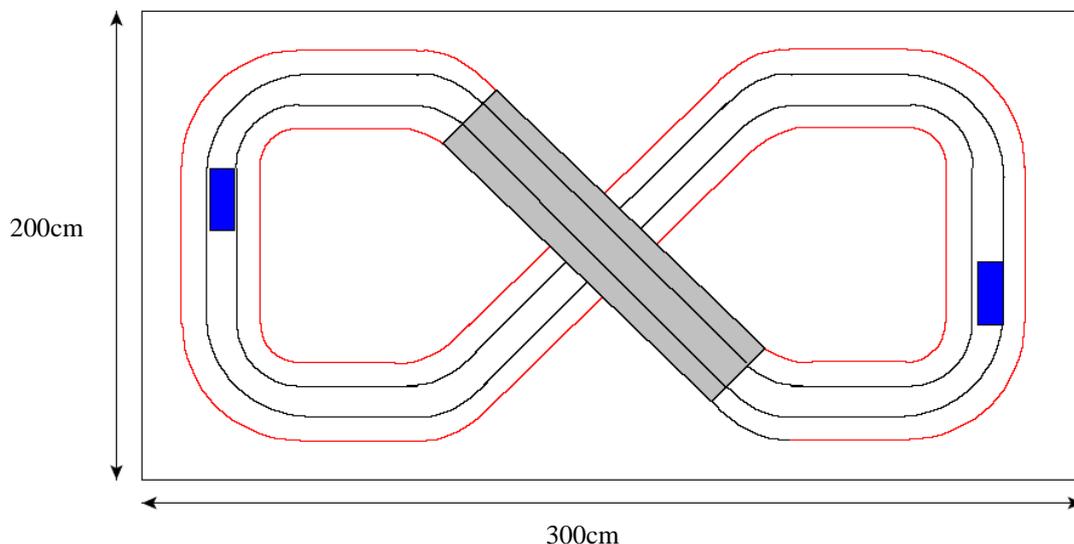


Figure 1 : Dessin possible de la piste (dimensions approximatives)

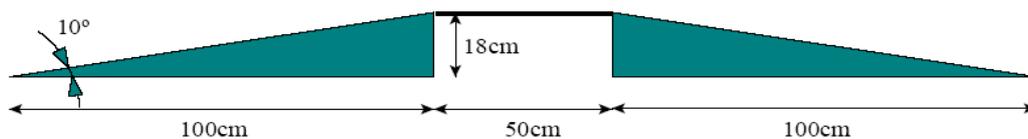


Figure 2 : Dessin du pont, vue de coté (dimensions approximatives)

Article 6 : lignes rouges

Si un robot atteint les limites de la piste, matérialisée par les lignes rouges, il perd la course. Mais il n'est pas éliminé de la rencontre.

Chapitre 5

Réserves

Article 7 : réserve de modification

L'organisation se réserve le droit d'introduire tout changement dans la réglementation, en le communiquant adéquatement.